

PLANÈTE MOTO GENÈVE

15 – 17 NOVEMBRE 2024

les
autom
nales

Palexpo
Genève

DEMANDE D'ADMISSION ET CONTRAT D'EXPOSANT

DÉLAIS ET CONDITIONS

- | | |
|--------------------------|--|
| • jusqu'au 6 mai | tarif préférentiel et taxe d'inscription offerte |
| • du 7 mai au 31 juillet | tarif standard et taxe d'inscription offerte |
| • dès le 1er août | tarif standard |

ENTREPRISE EXPOSANTE

- Exposant principal** **Co-exposant de:** **(exposant principal)**
Un exposant souhaitant partager un stand avec un exposant principal doit s'inscrire comme co-exposant. CHF 400.-

Nom bannière de l'exposant ou co-exposant
(figurera sur: la liste des exposants, le plan du salon et le bandeau de stand modulaire)

Raison sociale

Inscription au registre du commerce oui non

Adresse

NPA / Ville / Pays

E-mail entreprise Tél. entreprise

Site Internet

Personne de contact (Direction) Fonction

E-mail direct Tél. direct

Responsable du stand Fonction

E-mail direct Tél. direct

Adresse de facturation (si différente)

NPA / Ville / Pays

Personne de contact E-mail direct

PRODUITS - ACTIVITÉS - SERVICES (plusieurs choix possibles)

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Marchand Motos / scooters | <input type="checkbox"/> Accessoires & pièces détachées | <input type="checkbox"/> Loisir / tourisme |
| <input type="checkbox"/> Fabricant / Importateur | <input type="checkbox"/> Carburant / lubrifiant | <input type="checkbox"/> Service / assurance |
| <input type="checkbox"/> Equipement / habillement | <input type="checkbox"/> Club / association | <input type="checkbox"/> Autre (veuillez spécifier) |

Description des produits, activités et services présentés sur le stand (informations diffusées sur automnales.ch)

.....
.....
.....

PROPOSITION DE TYPES DE STAND / SURFACE

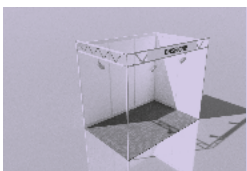
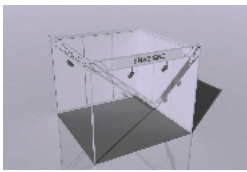
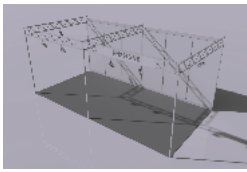
Les exposants doivent s'acquitter d'une taxe d'inscription obligatoire. Le montant de la taxe sera automatiquement ajouté à la facture d'acompte.

Les frais d'inscription vous sont offerts pour une inscription **avant le 31 juillet 2024**.

<input type="checkbox"/> Pour l'exposant	200.-	<input type="checkbox"/> Pour le co-exposant	400.-
--	-------	--	-------

Nous vous proposons les options suivantes pour l'implantation de votre stand. Tous nos prix s'entendent en CHF et hors TVA.

DESCRIPTIFS ET TARIFS DES STANDS

STAND MODULAIRE (clé en main)		Tarif PRÉFÉRENTIEL (HT) jusqu'au 6 mai	Tarif STANDARD (HT) dès le 7 mai
6 m² <ul style="list-style-type: none"> • 3x2 m - 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité • Electricité 1 kW 		<input type="checkbox"/> CHF 1'200.-	<input type="checkbox"/> CHF 1'500.-
9 m² <ul style="list-style-type: none"> • 3x3 m - 1 ou 2 côtés ouverts, selon disponibilité • Electricité 2 kW 		<input type="checkbox"/> CHF 1'600.-	<input type="checkbox"/> CHF 2'000.-
18 m² <ul style="list-style-type: none"> • 6x3 m - 2 ou 3 côtés ouverts, selon disponibilité • Electricité 3 kW 		<input type="checkbox"/> CHF 2'400.-	<input type="checkbox"/> CHF 3'000.-
Prestations incluses dans le stand modulaire :			
<ul style="list-style-type: none"> • Montage et démontage du stand • Parois blanches (2,50 m de hauteur) • Moquette anthracite (couleur sous réserve) • Eclairage 1 spot LED 7W par 3m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Electricité, disponible du 14 au 17 novembre. Augmentation de la puissance et/ou de la durée sur demande. Prise électrique installée selon plan fourni par l'exposant • Bandeau de stand et impression du nom de la bannière de l'exposant • Taxe déchets 		

SURFACE NUE (minimum 18 m ²)	Surface demandée longueur x largeur = total	Tarif PRÉFÉRENTIEL (HT) jusqu'au 6 mai	Tarif STANDARD (HT) dès le 7 mai
De 18 à 50 m² x = m ²	CHF 90.- / m ² (HT)	CHF 110.- / m ² (HT)
Plus de 50 m² x = m ²	CHF 80.- / m ² (HT)	CHF 100.- / m ² (HT)
<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de côtés ouverts souhaités, selon disponibilité. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 (majoration de prix 20%). • L'exposant doit monter des parois de séparation pour les côtés fermés de son stand (CHF 52.-/m linéaire). • Les côtés demandés ouverts du stand ne peuvent pas être fermés par des structures montées par l'exposant. • Le projet d'aménagement de stand propre doit être soumis à Palexpo pour validation • La surface nue s'entend brute sans aucune prestation technique. • L'électricité doit être commandée séparément (1KW 4 jours CHF 276.- HT) 			

RÉCAPITULATIF

Total stand / Surface hors TVA		Sous-total hors TVA :	CHF
Participation obligatoire à l'élimination des déchets (surface nue)		3.-/m ²	CHF
Taxe d'inscription	Exposant principal	200.-	CHF
	Co-exposant	400.-	CHF
TVA		TVA 8.1 %	CHF
TOTAL COMMANDE			CHF

CONDITIONS FINANCIÈRES

- Une facture d'acompte de 30% de la commande sera envoyée dès l'inscription confirmée et à payer à réception
- **Un emplacement ne sera attribué sur le plan qu'après versement de l'acompte**
- Pour les détails des conditions financières et d'annulation, se référer au [Règlement des Automnales](#)

PLAN ET COMMANDES TECHNIQUES

Début octobre :

- Communication du numéro de stand et du plan du salon
- Ouverture des commandes techniques, telles que
 - parois et local de stockage
 - mobilier
 - cartes de parking
 - amenée d'eau sur stand oui nonAttention : doit être commandée par l'exposant

Toutes les prestations techniques de Palexpo et leurs tarifs sont consultables sur le shop démo services et techniques <https://palexpo.ch/shops/>

Pour un devis d'aménagement et d'équipement vous pouvez contacter exhibitorscontact@palexpo.ch,

INVITATIONS VISITEURS

Des invitations visiteurs digitales seront disponibles avant le salon sur votre Espace Exposant.

ACCÈS EXPOSANTS

Les accès exposants (format digital) seront à télécharger sur votre Espace Exposant après le paiement total de la commande.

CONTACT

Jacques WEBER
Chef de projet
T. +41 22 761 10 56
jacques.weber@palexpo.ch
www.automnales.ch

Charte des exposants

Cette charte est établie afin de garantir au public une expérience de qualité tant au niveau de la variété des produits et des services offerts que des pratiques commerciales. Elle vise à renforcer la qualité, la convivialité et l'authenticité des Automnales, propice à la découverte et au commerce. Elle a également pour objet de renforcer et de pérenniser la relation de confiance entre visiteurs et exposants.

Pour permettre aux exposants de bien répondre aux critères de qualité, ceci dans le respect de la branche, du visiteur, et de l'image de l'événement, la Direction des Automnales précise ci-dessous divers points et critères, que tous les exposants s'engagent à respecter. Cette charte s'applique en complément des règlements applicables.

En tant qu'exposant, je m'engage à :

1. disposer d'un **stand aménagé** et décoré avec soin et qualité, comportant un bon éclairage et affichant la raison sociale
2. respecter en tout temps les **horaires d'ouverture de la manifestation** et maintenir le stand totalement ouvert durant ceux-ci, assurer une présence permanente et active sur le stand durant toute la période de la manifestation et adopter un comportement favorisant la **qualité de l'accueil** des visiteurs
3. respecter les délais de **paiement des factures**, payables net à réception (voir article 9 du règlement d'exposition)
4. proposer des **prix attractifs** aux visiteurs, si possible sous forme d'"offres spéciales Automnales" et en aucun cas excéder ceux pratiqués dans les points de vente usuels de l'exposant
5. avoir un **comportement respectueux** vis-à-vis des visiteurs et des autres exposants
6. respecter les **pratiques commerciales** et la loi en vigueur en proscrivant tout "racolage" ou toute autre méthode de vente agressive ou de nature à induire le visiteur en erreur et ne pas interpellé de manière inadéquate les visiteurs depuis le stand
7. engager du **personnel formé et compétent** sur le stand, avoir un responsable d'équipe qualifié présent en permanence et respecter les lois et règlements en vigueur en Suisse en matière de droit du travail
8. annoncer le **personnel étranger** travaillant sur le stand, pendant le montage, la manifestation et le démontage, auprès de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT)
9. garantir la **conformité du produit/service** commandé par le client avec celui livré, et respecter les délais de livraison indiqués au client
10. ne pas introduire de **co-exposants** sans inscription préalable
11. respecter **l'interdiction de fumer**, cigarettes électroniques et tous autres dispositifs similaires inclus, dans les halles
12. assurer personnellement la sécurité du stand et des produits exposés, avec la possibilité entre autres de contracter une **assurance** contre l'endommagement, la perte et le vol par l'intermédiaire de Palexpo SA
13. accepter que seul l'organisateur procède à **l'attribution de l'emplacement** du stand, en tenant compte, dans la mesure du possible, des souhaits de l'exposant
14. respecter l'interdiction d'exploiter un débit de boissons ou de nourriture sur son stand (voir article 13.4 du règlement d'exposition)
15. monter des parois sur les côtés fermés du stand et ne pas utiliser les parois des stands voisins ou les murs de la halle comme paroi de séparation ou de fond
16. respecter **les lois et règlements en vigueur en Suisse** applicables aux contrats avec les consommateurs et soumettre tous les contrats à un for juridique en Suisse et au droit suisse
17. **dédouaner** les objets destinés à l'exposition ou à la vente, le matériel d'aménagement des stands, les prospectus, les cadeaux-réclame, etc.

**Les bureaux de douane suisse de Thônex-Vallard et Ferney-Voltaire sont fermés le samedi et le dimanche.
Passage obligatoire par la douane de Bardonnex.
Pour plus d'informations, consultez les sites officiels des autorités.**

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal ou du co-exposant

.....
Lieu et date

.....
Timbre et signature de l'exposant principal si inscription d'un co-exposant